

Le 19 janvier 2023

PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de Saint-Sylvere
Aux contribuables de la susdite municipalité
AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par la soussignée, Alexandra Brière-Malo, directrice générale et greffière-trésorière, de la susdite municipalité

Qu'une demande de dérogation mineure sera discutée par le conseil municipal de St-Sylvere à sa séance ordinaire 6 février 2023, situé au 837, 8e rang à 20 heures.

Demande : Louise Gauvin

Dans le but d'une régularisation de l'implantation d'une piscine en cours avant. Norme en vigueur zone A-01 : en cours latérale et arrière. Article #98 du règlement de zonage # 247.

Désignation de l'immeuble :

Adresse : 295 Rang 6

Lot : #5 652 044

Matricule : 9720-18-1617

Tout intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

QUE : copie du document est disponible pour consultation au bureau municipal.

DONNÉ à St-Sylvere, ce 19em jour du mois de janvier 2023



Alexandra Brière-Malo,
Directrice générale et
Greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Alexandra Brière-Malo, directrice générale et greffière-trésorière résidante à Saint-Sylvere certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 8h30 et 18h30, le 19e jour du mois de janvier 2023 à chacun des endroits suivants, à savoir : bureau municipal et sur le site internet de la municipalité.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat 19 janvier 2023



Alexandra Brière-Malo,
Directrice générale et
Greffière-trésorière